



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa  
Services du matériel et des acquisitions  
200 rue Kent, Poste 9W088  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

**Le 12 juillet 2017**

**Sujet: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-160198**

**Titre: Remplacement des structures d'aides à la navigation**

**Lieu des travaux: île Bouchard, Québec**

**Addenda: No. 06**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.06 est publiées ici-bas.

**Pêches et Océans Canada**

**Date de clôture : Jeudi le 27 juillet 2017**

**Heure de fermeture des soumissions : 14 h (HAE)**

**Numéro de l'appel d'offres : FP802-160198**

---

**\*\* S'IL VOUS PLAÎT NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES \*\***

**1. S'il vous plaît insérer:**

Le document intitulé « *FP802-160198 Annex A-L* » (137 pages).

Ce document consiste de la traduction anglophone des annexes A à L.

**2. S'il vous plaît supprimer:**

Le document intitulé « *Tableau des prix* » (2 pages).

**3. S'il vous plaît insérer:**

Le document intitulé « *Tableau des prix - Révisé* » (2 pages).

Cette version supprime la section 2.3.2. Voir question 21.



---

## QUESTIONS et RÉPONSES

### **Question 06 d'un soumissionnaire:**

Pouvez-vous donner une date approximative de début de travaux? Le fait qu'il y ait des conditions d'hiver peu grandement faire varier le prix des soumissions.

### **Réponse 06 du MPO:**

L'entrepreneur pourra débiter les travaux à la date qui lui convient après le 15 août.

### **Question 07 d'un soumissionnaire:**

Pour les tests de charges sur les pieux vissés, est-ce un total de 4 tests, c'est-à-dire un test en compression et un test en tension pour chacune des 2 structures?

### **Réponse 07 du MPO:**

Oui.

### **Question 08 d'un soumissionnaire:**

Il est mentionné que les tests de charges sur les pieux vissés doivent atteindre 2 fois la charge nominale. La charge nominale, est-ce la charge non-pondérée ou pondérée?

### **Réponse 08 du MPO:**

Deux fois la charge pondérée.

### **Question 09 d'un soumissionnaire:**

Quels sont les critères de rupture pour les tests de charge?

### **Réponse 09 du MPO:**

Les pieux doivent résister à deux fois la charge pondérée et les essais devront répondre aux critères des normes ASTM D1143 et D3689. Le tout sera contrôlé par un laboratoire de contrôle en matériaux indépendant.



**Question 10 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que la structure temporaire pour les feux est au choix de l'entrepreneur?

**Réponse 10 du MPO:**

Oui.

**Question 11 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que la structure temporaire doit être de la même hauteur que les structures existantes?

**Réponse 11 du MPO:**

Oui.

**Question 12 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que seulement la lumière doit-être posée sur la structure temporaire ou la marque de jours aussi?

**Réponse 12 du MPO:**

Seule la lumière doit être installée sur la tour temporaire.

**Question 13 d'un soumissionnaire:**

Pour le feu antérieur, si la nouvelle structure se retrouve au même endroit que la dernière (endroit que nous aurons excavé), les nouveaux pieux ne se retrouveront pas dans le sol naturel, tel que décrits aux plans. Alors, que devons-nous prévoir comme matériel de remblai (non-indiqué) et est-ce que la conception de ces pieux sera modifiée en fonction que l'on ne se retrouvera pas dans le sol naturel.

**Réponse 13 du MPO:**

Un remblai de MG20 ou de 0-10mm compacté à 95% par couches de 300mm devra être mis en place dans l'espace laissé par l'excavation.

**Question 14 d'un soumissionnaire:**

Pourriez-vous nous transmettre les fiches techniques des « lanternes » qui devront être posées sur les structures temporaires ainsi que sur les nouvelles structures svp? Nous avons besoin de connaître les spécifications techniques de ces lumières.

**Réponse 14 du MPO:**

Les lanternes qui sont actuellement sur les tours et qui devront être installées sur les structures temporaires sont des RL-355. Pour ce qui est des nouvelles lanternes qui devront être installées sur les



nouvelles tours permanentes, nous n'avons pas encore de détails étant donné que le processus d'appel d'offres pour leur acquisition n'est pas encore complété. Si les nouvelles lanternes ne sont pas disponibles à la fin des travaux, ce seront les RL-355 actuelles qui devront être installées sur les nouvelles structures.

**Question 15 d'un soumissionnaire:**

Nous ne trouvons pas l'information clairement dans les documents, et sur place, c'est dur à voir... Est-ce que les tours sont belles et bien raccordées à Hydro-Québec? Si oui, quel type de courant est disponible?

**Réponse 15 du MPO:**

Les lanternes sont présentement alimentées par l'énergie solaire générée par les panneaux solaires qui sont en place. Ces équipements devront être transférés sur les tours temporaires pour alimenter les lanternes. En ce qui a trait aux futures tours permanentes, elles seront également alimentées à l'énergie solaire et la GCC fournira les nouveaux panneaux solaires, batteries et supports pour leur installation par l'Entrepreneur.

**Question 16 d'un soumissionnaire:**

Pouvez-vous me dire si vous fournissez les structures de fondation et les tours, ou seulement les tours pour ce projet.

**Réponse 16 du MPO:**

La Garde côtière fournira les tours et les structures d'acier pour les fondations.

**Question 17 d'un soumissionnaire:**

Est-ce qu'il y a du sol contaminé à sortir ?

**Réponse 17 du MPO:**

Oui, nous prévoyons que 5m<sup>3</sup> de sol contaminé devra être retiré du site du FP et disposé.

**Question 18 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que l'on peut se servir des tours existantes comme tour temporaire ?

**Réponse 18 du MPO:**

Non, les dimensions de la portion de terrain qui est la propriété de la Garde côtière ne permettent pas de construire la nouvelle tour à un autre endroit que l'actuel.



**Question 19 d'un soumissionnaire:**

Est-ce qu'il a des arbres à couper ou émonder ?

**Réponse 19 du MPO:**

Non.

**Question 20 d'un soumissionnaire:**

Avez-vous les détails de fondation du pylône FP existant ?

**Réponse 20 du MPO:**

Non.

**Question 21 d'un soumissionnaire:**

Tableaux des prix : quelle est la différence entre les articles 2.3.2 et 2.3.7 pour chacun des feux? Selon nous, il s'agit d'un doublon. S.v.p., clarifier

**Réponse 21 du MPO:**

Il s'agit en effet d'un doublon. Le point 2.3.2 devrait être retiré.

**Question 22 d'un soumissionnaire:**

Tableaux des prix : ne serait-il pas approprié de prévoir un item démolition de béton pour prendre en compte l'exigence de l'article 2 de la section 8000 (béton payé au prorata des quantités établies)?

**Réponse 22 du MPO:**

Nous demandons un prix pour la démolition de 24m<sup>3</sup> pour chacune des deux structures. Si le volume de béton armé dépasse de 10% ce chiffre, la GCC paiera la différence au même taux.

**Question 23 d'un soumissionnaire:**

Clôtures : à la section 0281, clarifier les articles 4.16 et 8.1. Les deux articles traitent du remblai granulaire à l'intérieur de la clôture mais d'une manière différente.

**Réponse 23 du MPO:**

L'article 8.1 devrait être retiré.



**Question 24 d'un soumissionnaire:**

Sols contaminés : fournir les taux de contamination au zinc pour les terrains du FP (ref. section 1000, article 1). Quel est le volume à traiter? S.v.p., clarifier.

**Réponse 24 du MPO:**

Les sols sont A-B en Zn et en Pb sous la structure. Le volume de sol contaminé à disposer est estimé à 5m<sup>3</sup>.

**Question 25 d'un soumissionnaire:**

Implantation des ouvrages (vue en plan): est-ce que les nouvelles structures doivent être centrées par rapport aux existantes ou bien est-ce que l'implantation des nouveaux ouvrages est telle que les marques de jour doivent être à la même position en plan ou autre implantation souhaitée? Selon la réponse, les longueurs des nouveaux pieux devront être ajustées étant donné que les sols à l'endroit des nouveaux pieux pourraient avoir été remaniés lors de l'enlèvement des fondations existantes.

**Réponse 25 du MPO:**

Les centres des nouvelles structures seront les mêmes que ceux des structures existantes.

**Question 26 d'un soumissionnaire:**

La structure d'acier étant fournis par vous, est-ce que celle-ci sera en pièces ou sera préassemblée en sections déjà? Si c'est déjà préassemblé, de quelle manière ce le sera?

**Réponse 26 du MPO:**

Les pièces des structures d'acier (tour et fondation) sont dans des paniers d'acier qui sont entreposés à la base de la Garde côtière à Sorel. Comme il est spécifié au devis, l'Entrepreneur devra aller les chercher à cet endroit.

**Question 27 d'un soumissionnaire:**

Les arbres à émonder identifiés à l' « annexe C – Servitudes de travail » font t'ils partie de la portée des travaux de ce projet?

**Réponse 27 du MPO:**

Non.



**Question 28 d'un soumissionnaire:**

Lorsqu'il est mentionné que les ancrages des structures sont fournis par la GCC, est-ce que ceci réfère aux unités complètes de fondation en acier galvanisé des plans QE-35690-S01 et QE-35710-S01 ou bien les plaques de base de la tour et les boulons pour fixer la tour aux unités de fondation de ces plans?

**Réponse 28 du MPO:**

Seuls les pieux ne sont pas fournis par la GCC, ils devront être fournis par l'Entrepreneur.

**Question 29 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que les boulons à haute résistance mentionnés à la section 03020 du devis sont fournis avec la structure?

**Réponse 29 du MPO:**

Oui.

**Question 30 d'un soumissionnaire:**

Quelles sont les tolérances pour les oscillations et les vibrations du feu temporaire mentionnées à l'article 3.2 de la section 7000 du devis?

**Réponse 30 du MPO:**

1h :500v

**Question 31 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que la remise en état des lieux doit inclure de l'engazonnement? Si oui, quel type est exigé?

**Réponse 31 du MPO:**

Oui, rien de spécifique.

**Question 32 d'un soumissionnaire:**

Est-ce que le démantèlement et la disposition des tours d'acier et marques de jour actuelles doivent se faire à l'item 2.3.2 et le démantèlement et la disposition des fondations de béton à l'item 2.3.7?

**Réponse 32 du MPO:**

Non, il s'agit d'un doublon. En fait, il faudrait retirer la ligne 2.3.2.



**Question 33 d'un soumissionnaire:**

Concernant les sols contaminés, qui est responsable de l'analyse des déblais sur place? Qui détermine quel matériel est à réhabilité? Rien n'est spécifié au devis.

**Réponse 33 du MPO:**

GCC va mandater une firme qui sera chargée de spécifier ces points à l'Entrepreneurs.

**Question 34 d'un soumissionnaire:**

Quelles sont les coordonnées des structures temporaires à ériger? Il est mentionné dans le devis que c'est dans la servitude, mais la servitude s'étend quand même sur une grande distance.

**Réponse 34 du MPO:**

Les tours temporaires doivent être installées en respectant l'alignement original. Elles sont habituellement installées à proximité des tours qu'elles remplacent sans nuire à l'exécution des travaux.

**Question 35 d'un soumissionnaire:**

Pour les marques de jour à installer, il n'y a pas de détails aux plans pour la fixation de celles-ci à la structure. Doit-on prévoir des percements dans la structure?

**Réponse 35 du MPO:**

Aucun percement n'est requis, des emplacements sont prévus à cette fin sur les pièces des tours fournies.

---

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Salutations,

**Julie Michelle Tremblay**

Agente principale des contrats

Téléphone: (613) 998-1614

Courriel: [Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca)

---

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**Nom de l'entreprise** \_\_\_\_\_

**Signature** \_\_\_\_\_